

République française  
Département du Puy-de-Dôme  
Commune d'Orcet  
Séance du Conseil municipal du 6 février 2025

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2025  
POUR LE PROJET DE CREATION D'UNE ECLUSE SUR LA RD 52**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Etaient présents (13) ou représentés (3) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bénédicte BORREL, Xavier DUBOIS, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Jean-Paul BOUVIER, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE représenté par Valérie ROUX, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, Arnaud MITORAJ, Sophie PICOT, Alexandra PIRON représentée par Martine MATHELY, Laurence RAGI représentée par Patricia FOUGERE, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD

Était excusée (1) :

Julie DURIEZ

Secrétaire de séance : Sophie PICOT

Date de convocation du conseil municipal : 31 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

**Vu** le projet d'extension de création d'une écluse

**Vu** la notice décrivant le projet de création d'un équipement de sécurité de type écluse sur la RD52 côté nord est,

**Vu** le tableau prévisionnel des investissements 2025,

**Vu** que le panneau d'entrée dans l'agglomération a été déplacé

**Considérant** qu'il y a lieu de réduire la vitesse des véhicules qui entrent dans le village,

**Considérant** que cette route est fréquemment traversée par des piétons, notamment des jeunes qui empruntent les transports scolaires,

**Considérant** dès lors qu'il convient de sécuriser la traversée,

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **De valider** le projet comme suit :  
 création d'un équipement de sécurité de type écluse sur la RD52 côté nord est (caserne des pompiers)
- **De valider** le plan de financement prévisionnel suivant :

type de travaux	estimation (HT)				
travaux	17 412,00				
<b>TOTAL opération</b>	<b>17 412,00</b>				
<b>Aides publiques</b>	<b>Montant éligible du projet</b>	<b>Taux sollicité</b>	<b>Subvention sollicitée en 2025</b>	<b>Subvention acquise</b>	<b>autre</b>
Conseil départemental FIC	17 412,00	0,00%			
Conseil départemental amendes de police	7 500,00		4 420,00	3080	
Autofinancement	#REF!				9 912,00
<b>Sous-total des aides publiques en €</b>		0,00%	4 420,00	3 080,00	
<b>TOTAL</b>			<b>7 500,00</b>		

- **De solliciter** une subvention de 4420 € auprès du conseil départemental au titre des amendes de police pour ce projet

Fait et signé le 7 février 2025 à Orcet

La secrétaire de séance,

 Sophie PICOT



Le Maire ,

 Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.